



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-91450>

Département(s) de publication : **93**

Annonce n° **25-91450**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : EPT Grand Paris Grand Est

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisme de droit public, contrôlé par une autorité locale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Prestations de dératisation et de désinsectisation des sites appartenant à l'EPT Grand Paris Grand Est

**Description** : Le présent accord-cadre concerne la dératisation programmée et d'urgence et, de manière très ponctuelle, la désinsectisation des installations d'assainissement territoriales d'eaux usées, unitaires et d'eaux pluviales, situées sur le territoire l'EPT Grand Paris Grand Est.

**Identifiant de la procédure** : 69c86dee-ea2d-46e7-899b-6354a4a51d86

**Avis précédent** : 4516fb5b-e8b2-4c6c-8d2e-fc588474f8aa-01

**Identifiant interne** : M24-074

**Type de procédure** : Ouverte

**Principales caractéristiques de la procédure** : Le marché public est alloti comme suit : Lot n°1 « Dératisation et désinsectisation des installations d'assainissement sur le territoire de l'EPT Grand Paris Grand Est » ; Lot n°2 « Dératisation et désinsectisation des bâtiments de l'EPT Grand Paris Grand Est ». Dans le cadre de la présente consultation, les candidats ne peuvent soumissionner que pour le lot n°1. Pour le lot n°1, la consultation est passée en procédure formalisée, selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles L2124-2, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique. Pour le lot n°2, la consultation est lancée sans publicité ni mise en concurrence préalable conformément à l'article R2122-8 du Code de la commande publique. Les offres variantes à l'initiative du soumissionnaire ne sont pas autorisées. Aucune offre variante à l'initiative du pouvoir adjudicateur n'est exigée. Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est exigée dans le cadre du marché public. Le marché public n'est pas décomposé en phases. Le marché public

n'est pas décomposé en tranches. Le délai de validité des offres est fixé à cent cinquante (150) jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### 2.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 90923000 Services de dératisation

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 90922000 Services de lutte contre les parasites

#### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Seine-Saint-Denis ( FR106 )

**Pays :** France

#### 2.1.4 Informations générales

**Informations complémentaires :** Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande de services conformément aux dispositions de l'article L2125-1, 1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique. Il sera conclu avec un opérateur économique. L'émission des bons de commande s'effectuera sans négociation ni remise en concurrence préalables selon les modalités prévues au CCAP. Le lot n°1 est conclu à prix unitaires et forfaitaires tels qu'indiqués dans le Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires (BPUF). Les prestations objet du marché public seront réglées au regard des quantités réellement livrées ou exécutées sur la base des prix indiqués dans le Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires (BPUF). Le lot n°1 est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 2 400 000 Euros HT sur la durée totale du contrat. Les prix sont révisables selon les conditions définies dans le CCAP. Le financement est assuré par les fonds propres du pouvoir adjudicateur. Le marché sera conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit tacitement trois fois par période d'un an, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans, et sans que le titulaire ne puisse s'y opposer. L'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est a décidé de faire application des dispositions de l'article L2112-2 du Code de la commande publique, en incluant dans le cahier des charges du présent marché une clause sociale ainsi qu'une clause environnementale obligatoire.

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre :** Dératisation et désinsectisation des installations d'assainissement sur le territoire de l'EPT Grand Paris Grand Est

**Description :** Le présent accord-cadre concerne la dératisation programmée et d'urgence et, de manière très ponctuelle, la désinsectisation des installations d'assainissement territoriales d'eaux usées, unitaires et d'eaux pluviales, situées sur le territoire l'EPT Grand Paris Grand Est.

**Identifiant interne :** M24-074-L1

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 90923000 Services de dératisation

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 90922000 Services de lutte contre les parasites

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Seine-Saint-Denis ( FR106 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 4 An

#### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Coût

**Description :** Critère « Prix » apprécié au regard du montant total HT du DQE

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 40

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Critère « Valeur technique » apprécié au regard des éléments suivants : Pertinence des procédés et méthodologies proposés ; Adéquation des moyens humains et matériels dédiés à l'exécution des prestations objet de l'accord-cadre ; Pertinence des moyens de communication proposés ; Pertinence des mesures relatives à l'hygiène et la sécurité

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 50

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Critère « Développement durable » apprécié au regard des éléments suivants : Considérations environnementales ; Considérations sociales

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 10

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Montreuil

**Informations relatives aux délais de recours :** Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert. (Application des articles L551-1 et suivants et R551-1 et suivants du Code de justice administrative). Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L551-13 du Code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R 421-1 du Code de justice administrative) Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L 521-1 du Code de justice administrative). Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables. (Conseil d'Etat, ass., 4 avril 2014, « Département de Tarn-et-Garonne », n° 358994).

**Organisation qui signe le marché :** EPT Grand Paris Grand Est

## Section 6 - Résultats

**Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis :** 2,400,000 Euro

### 6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

#### 6.1.2 Informations sur les lauréats

**Lauréat :**

**Nom officiel :** RINESA SERVICES

**Offre :**

**Identifiant de l'offre :** RINESA SERVICES

**Identifiant du lot ou groupe de lots :** LOT-0001

**Valeur de l'offre :** 199,691.2 Euro

**Sous-traitance :** Non

**Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché :** M24-074-L1

**Titre :** Dératisation et désinsectisation des installations d'assainissement sur le territoire de l'EPT Grand Paris Grand Est

**Date à laquelle le lauréat a été choisi :** 08/07/2025

**Date de conclusion du marché :** 11/08/2025

**Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre :** oui

**Avis qui a créé l'accord-cadre :** 168946-2025

**Organisation qui signe le marché :** EPT Grand Paris Grand Est

#### 6.1.4 Informations statistiques

**Offres ou demandes de participation reçues :**

**Type de soumissions reçues :** Offres présentées par voie électronique

**Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues :** 8

## Section 8 - Organisations

### 8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** EPT Grand Paris Grand Est

**Numéro d'enregistrement :** 20005879000029

**Ville :** Noisy-le-Grand

**Code postal :** 93160

**Subdivision pays (NUTS) :** Seine-Saint-Denis ( FR106 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** commande-publique@grandparisgrandest.fr

**Téléphone :** 0184810615

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

**Organisation qui signe le marché**

### 8.1 ORG-0002

**Nom officiel :** Tribunal administratif de Montreuil

**Numéro d'enregistrement :** 13000686900015

**Ville :** Montreuil

**Code postal :** 93558

**Subdivision pays (NUTS) :** Seine-Saint-Denis ( FR106 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** greffe.ta-montreuil@jurad.fr

**Téléphone :** 0149202000

**Rôles de cette organisation :**

**Organisation chargée des procédures de recours**

8.1 ORG-0003

**Nom officiel :** RINESA SERVICES

**Taille de l'opérateur économique :** Micro, petite ou moyenne

**Numéro d'enregistrement :** 813 902 095 00021

**Ville :** Gennevilliers

**Code postal :** 92230

**Subdivision pays (NUTS) :** Hauts-de-Seine ( FR105 )

**Pays :** France

**Rôles de cette organisation :**

**Soumissionnaire**

**Lauréat de ces lots :** LOT-0001

**Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis :** 9047d368-d09d-4852-b8c8-1a64312e7be4 - 01

**Type de formulaire :** Résultats

**Type d'avis :** Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis :** 11/08/2025 à 16:11

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible :** français

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 11/08/2025